



PROJET D'ECOLE 2022-2025 Enseignement ordinaire



Dénomination :

ECOLE COMMUNALE DU NORD

Adresse : Rue Peetermans, 76 à 4100 Seraing

Téléphone : 04/337 21 09

Site Internet ou plateforme : « Toute mon année »

Adresse mail : ec002111@gmail.com

Direction : Mme Van Meir



Ecole du Nord

VILLE DE SERAING



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Table des matières

1. Projet éducatif et pédagogique applicables dans les écoles communales sérésiennes.....	3
2. Présentation de l'école	4
A. Informations sur l'établissement :.....	4
B. Environnement naturel du site :.....	4
C. L'équipe pédagogique :	5
D. Horaire de fonctionnement :.....	5
E. Services offerts :	5
3. Spécificités de l'école :.....	6
F. Besoins et ressources des élèves et de leurs parents :	6
G. Offre de l'enseignement dispensé :.....	6
H. Dispositifs particuliers :	6
I. Une école dynamique :	6
4. Les objectifs poursuivis.....	7
J. Les actions envisagées.....	7
K. Les moyens spécifiques mis en œuvre pour lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire.....	7
L. Les initiatives prises en matière d'animation culturelle, d'éducation à la citoyenneté, aux médias, à la santé, à l'environnement, de promotion des activités sportives, d'éveil à la créativité.....	8
M. Les choix pédagogiques et actions prioritaires mis en œuvre pour favoriser l'accueil d'élèves à besoins spécifiques:.....	8
N. Les mesures favorisant la communication entre l'élève, les parents et le personnel enseignant	9
O. Les moyens mis en œuvre pour faciliter la transition entre l'enseignement maternel, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire	9
P. Les mesures entreprises pour assurer la continuité d'un niveau scolaire à l'autre	9
Q. Les démarches entreprises pour faciliter le soutien et la réussite des élèves en difficulté d'apprentissage	9
R. Éléments favorisant la faisabilité de l'intégration d'élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé	10
S. La politique de l'école en terme de travaux à domicile tels que définis à l'article 78 du décret Missions	10
T. Les initiatives prises en faveur de la mise en place des activités extérieures, les classes de dépaysement et les excursions scolaires.	10
U. Rôle des parents, des personnes responsables des enfants.....	11
V. Le droit à l'image	11

1. Projet éducatif et pédagogique applicables dans les écoles communales sérésiennes

Faisant siennes les valeurs reprises dans les décrets du 24 juillet 1997 sur les missions prioritaires de l'école et du 14 mars 1995 relatif à l'école de la réussite et mises en exergue par le C.E.C.P., la Ville de Seraing entend défendre, dans le respect et la tolérance, une école communale ouverte à tous, respectueuse de toutes les conceptions philosophiques et idéologiques, proche du citoyen, centrée sur le développement et l'épanouissement de l'enfant.

Par son enseignement, la Ville de Seraing entend promouvoir la citoyenneté responsable, le respect des droits de l'enfant, la maîtrise des compétences de base et l'égalité des chances.

Mesures prises pour atteindre les objectifs généraux définis aux articles 6 et 12 du décret *Missions* dans le cadre du projet pédagogique de l'enseignement organisé par la Communauté française et du projet d'établissement

CHAMP D'APPLICATION PRIVILEGIE : LE « LIRE - ECRIRE »

Pour assurer une cohérence au sein de notre Enseignement communal, le Pouvoir Organisateur a décidé de faire apparaître dans tous les projets d'établissement le travail sur « Lire – Ecrire ».

La lecture est à la base de la compréhension de tous les écrits.

Cette compréhension des textes doit être maîtrisée au départ de situations de communication aussi bien dans les activités de lecture de textes que lors d'activités d'éveil ou de mathématique (lecture et compréhension des énoncés de problèmes).

1. Rendre les élèves avides de lecture, c'est-à-dire leur donner le goût pour la lecture ;
2. Rendre les élèves habiles, c'est-à-dire en faire des lecteurs performants, capables de lire vite tout en comprenant ;
3. Rendre les élèves critiques par rapport à ce qu'ils lisent.

Si la lecture constitue la base de la compréhension des écrits, il ne faut pas oublier qu'elle se fonde sur la pratique transversale du français. L'apprentissage de ce dernier doit donc être stimulé, exercé et renforcé dans toutes les disciplines et ce, dès le plus jeune âge.

1. Saisir l'information ;
2. Traiter l'information ;
3. Mémoriser l'information ;
4. Utiliser l'information ;
5. Communiquer l'information ;

L'enseignement communal veillera donc à développer chez l'élève l'acquisition du français en tant que langue de scolarisation car l'accès au langage dans lequel s'exposent les savoirs et se construisent les compétences, constitue la clé de voûte de la scolarité.

C'est pourquoi, le « savoir parler » et le « savoir écouter » sont explicitement intégrés à chaque matière et à chaque étape du cursus des élèves pour qu'ils puissent affiner leurs perceptions des apprentissages.

La conjugaison de ces disciplines, en lien étroit avec les contenus d'apprentissage, bénéficiera à tous et permettra de réduire les inégalités tout en faisant progresser chacun.

2. Présentation de l'école

A. Informations sur l'établissement :

Nombre d'élèves au 1er octobre 2021 : 46

Nombre d'implantations : 2 dont 2 bénéficiant d'encadrement différencié

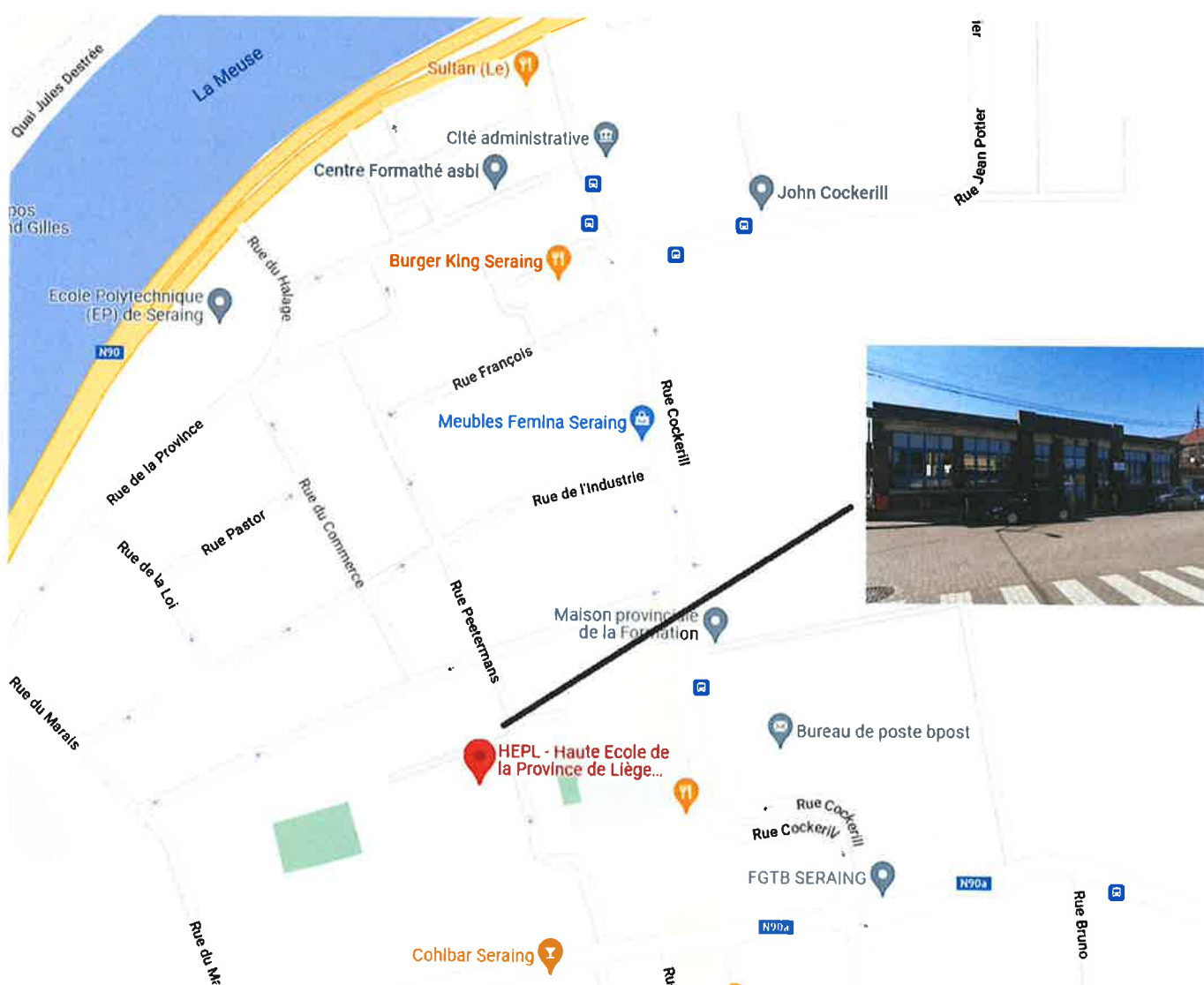
Niveaux d'enseignement :

Maternel

Primaire

B. Environnement naturel du site :

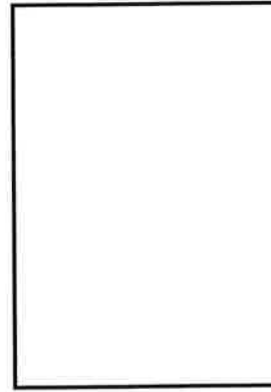
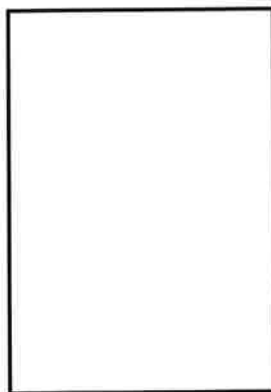
L'école est située dans la partie anciennement industrielle de la ville à proximité de l'hôtel de ville, de la cité administrative et du centre culturel. Un marché hebdomadaire se tient le vendredi sur la place toute proche. De nouveaux logements ont été construits aux abords et l'activité commerciale reprend. La construction de « Gastronomía » apportera encore un peu plus de vie au quartier. Un parc avec une plaine de jeu a été aménagé pour permettre aux habitants de profiter d'un espace vert en milieu urbain. Plusieurs écoles secondaires et supérieures se trouvent à proximité. Le quartier est bien desservi par les transports en commun (bus et train).



Aperçu de l'infrastructure :

L'infrastructure scolaire se compose de deux bâtiments répartis de part et d'autre de la cour de récréation. Le premier comporte trois classes et le second est un pavillon de deux classes accessible par des escaliers. La cour est sécurisée et est aménagée avec des modules de psychomotricité, des jeux divers. Un petit jardin vient compléter l'ensemble.

C. L'équipe pédagogique :



D. Horaire de fonctionnement :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30 – 12h10	8h30 – 12h10	8h30 – 12h10	8h30 – 12h10	8h30 – 12h10
Temps de midi				
13h30 – 15h20	13h30 – 15h20		13h30 – 15h20	13h30 – 15h20

E. Services offerts :

- Une garderie est organisée le matin à partir de 7h00 et jusque 8h15 ainsi qu'après les cours, de 15h30 à 18h00.
- Les enfants peuvent dîner à l'école « aux tartines » ou « aux dîners chauds » qui sont un service organisé par la Ville avec le CHBA.

3. Spécificités de l'école :

F. Besoins et ressources des élèves et de leurs parents :

Les enfants sont souvent issus de familles provenant de l'immigration où l'on parle généralement la langue du pays d'origine, de familles socialement défavorisées ou monoparentales. Quelques familles qui sont établies plus durablement dans le quartier complètent le panel.

La mosaïque culturelle de l'établissement confronte naturellement et quotidiennement les enfants à divers modes de vie, de pensées et différents langages.

G. Offre de l'enseignement dispensé :

Section maternelle autonome
Psychomotricité

H. Dispositifs particuliers :

Accueil d'élèves primo-arrivants, aide à la familiarisation de la langue d'apprentissage (FLA) et organisation d'un apprentissage précoce de l'anglais.

La classe de deuxième maternelle travaille en atelier de type « Montessori ».

I. Une école dynamique :

Différentes collaborations sont initiées régulièrement avec l'équipe des Fieris Féeries par la participation de l'école à la parade biannuelle, avec Intradel grâce à l'animation sur le tri des déchets et avec le staff de la régie de quartier pour différentes animations.

Par ailleurs, un petit jardin a été aménagé dans la cour de l'école. Les enfants y cultivent des fleurs, des fruits et des plantes aromatiques. Ils peuvent ainsi observer le développement des plantes et leur changement au fil des saisons, mais aussi les animaux attirés par le jardin (abeilles, papillons, escargots, vers de terre,...)

4. Les objectifs poursuivis

Nous avons choisi de travailler pour :

- Améliorer les compétences langagières des enfants.
- Améliorer la fréquentation scolaire.
- Améliorer les compétences des enfants en mathématique.

J. Les actions envisagées

Améliorer les compétences langagières des enfants.

Créer un outil d'évaluation pour déterminer les besoins des enfants.

Créer des jeux sur le langage afin de varier les supports d'apprentissage.

Instaurer l'heure du conte et organiser le « moment lecture » en s'inspirant du concept du ¼h lecture pour donner le goût de la lecture et susciter l'intérêt porté aux livres.

Réaliser des référentiels en utilisant le même vocabulaire spécifique afin d'harmoniser le matériel utilisé dans toutes les classes.

Améliorer la fréquentation scolaire.

Mettre en place des moyens pour franchir la barrière de la langue.

Via la plateforme « Toute mon année » poster des supports visuels expliquant les apprentissages réalisés en classe afin de permettre aux parents de comprendre l'utilité des activités et la nécessité d'être présent à l'école pour apprendre.

Améliorer les compétences des enfants en mathématique

Créer un outil d'évaluation pour déterminer les besoins des enfants.

Planifier une série d'activités sur un thème donné ou une compétence en listant de manière détaillée les compétences transversales qui y sont liées afin de varier les supports d'apprentissage.
(exemple : reconnaître et classer les formes géométriques, compter et dénombrer)

Création et enrichissement d'une bibliothèque de ressources communes au maternel et au primaire.

K. Les moyens spécifiques mis en œuvre pour lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire

Chaque enfant est pris en compte dans sa globalité et accepté dans son individualité. Nous tentons de pratiquer une remédiation adaptée à chaque enfant en fonction des évaluations. Nous avons mis en place un document reprenant le cursus scolaire et un dossier de suivi de l'enfant qui donneront à tous les acteurs de l'école un accès rapide aux informations concernant sa scolarité (parcours, difficultés éventuelles, suivi particulier, situation familiale pouvant poser problème et évaluation de l'acquisition des compétences) pour nous aider dans cette tâche, nous travaillons en partenariat avec les services d'aide sociale comme le CPAS, les services de médecine scolaire PSE et le CPMS, les centres de santé mentale comme le CRE et le CRA, le service d'aide à la jeunesse (SAJ), l'ONE et certains centres d'aide précoce afin d'aider les familles dans les démarches administratives pour les suivis médicaux ou autres.

Pour ce qui est de l'absentéisme, nous essayons de sensibiliser au mieux les parents à l'intérêt de la fréquentation régulière pour développer les apprentissages. Pour les enfants de troisième maternelle, la direction se charge de rencontrer les parents en cas d'absences injustifiées trop régulières.

L. Les initiatives prises en matière d'animation culturelle, d'éducation à la citoyenneté, aux médias, à la santé, à l'environnement, de promotion des activités sportives, d'éveil à la créativité...

Nous avons des partenariats avec différents acteurs culturels tels que la bibliothèque communale, le centre culturel, l'orchestre philharmonique et d'autres pour permettre aux enfants d'approcher l'univers musical, théâtral et leur donner goût à la lecture.

Nous essayons d'apprendre aux enfants à exprimer leurs sentiments et à maîtriser leurs émotions. Nous nous efforçons de pratiquer des activités non genrées. Comprendre et accepter les différences de langages, de cultures, de traditions et d'habitudes familiales fait aussi partie des valeurs que nous tentons de transmettre.

Nous demandons aux parents de respecter un choix alimentaire sain pour les collations et les repas tartines. Nous organisons un petit déjeuner équilibré chaque début d'année scolaire. Nous proposons aussi, à certains moments, un bar à soupe.

Nous allons débiter un projet numérique, grâce au matériel reçu, pour permettre aux enfants de communiquer eux-mêmes via la plateforme, mais aussi de diversifier les apprentissages en autonomie ou adaptés pour les enfants à besoin spécifiques.

Nous avons équipé la cour de matériel afin d'occuper les temps de récréation de manière ludique et sportive. Chaque classe bénéficie de périodes de psychomotricité et la ville de Seraing organise une journée sportive en fin d'année au profit de tous les élèves.

Nous pratiquons le tri des déchets, la collecte de piles usagées et nous organisons des sorties au bois pour observer la nature au fil des saisons.

Nous organisons des excursions scolaires extramuros facultatives avec participation financière des parents en fonction des thèmes abordés pendant l'année scolaire.

M. Les choix pédagogiques et actions prioritaires mis en œuvre pour favoriser l'accueil d'élèves à besoins spécifiques:

Des activités spécifiques seront construites en fonction des carences ou du handicap des enfants concernés. Nous utiliserons le matériel numérique pour adapter la présentation ou la manipulation des outils. Nous tenterons d'adapter l'espace au mieux. En cours d'année, plusieurs bilans en équipe permettront d'évaluer la situation et d'adapter nos aménagements.

N. Les mesures favorisant la communication entre l'élève, les parents et le personnel enseignant

Nous avons mis en place une plateforme de communication qui se nomme « Toute mon année » sur laquelle nous publions des informations générales ainsi que des photos d'activités menées en classe. Notre projet numérique devrait, à l'avenir, nous permettre de réaliser de petites vidéos avec les enfants. Lorsque nous diffusons un document, nous essayons qu'il soit clair et compréhensible par tous.

O. Les moyens mis en œuvre pour faciliter la transition entre l'enseignement maternel, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire

Nous organisons des activités en cycle 5/8 ce qui permet aux enfants de maternelle de rencontrer les enseignants du primaire de l'école communale Marguerite Gevaert et également de découvrir les lieux. En ce qui concerne l'organisation du suivi scolaire facilitant l'intégration, nous avons mis en place un dossier de suivi et nous organisons des concertations de passage pour diffuser les informations concernant les élèves rencontrant des difficultés afin d'assurer une continuité dans les actions mises en place en maternelle.

P. Les mesures entreprises pour assurer la continuité d'un niveau scolaire à l'autre

-Etendre la continuité vers l'école primaire en travaillant avec les enseignants du cycle 2 et prévoir des réunions d'équipes inter-écoles pour assurer le suivi des élèves.

-Réalisation des fardes d'évaluations.

-Mise en commun des ressources.

-Instauration des boites à mots.

-Affinement de la continuité dans les référentiels et affichages communs (ligne du temps, calendrier...)

- Rencontres au niveau du 5/8 avec l'équipe pédagogique de l'école Marguerite Gevaerts.

Q. Les démarches entreprises pour faciliter le soutien et la réussite des élèves en difficulté d'apprentissage

Nous disposons d'un nombre élevé de périodes d'encadrement différencié qui nous permettent de bénéficier de personnel supplémentaire et donc de pouvoir organiser de plus petits groupes classes où l'enseignant peut organiser un travail plus individualisé. Les périodes FLA, destinées aux enfants ne maîtrisant pas correctement la langue française sont dispensées par un(e) titulaire attitré(e) qui s'occupe des élèves en groupes de besoin ou en activités individuelles afin de leur permettre de progresser plus rapidement. Les titulaires de classes organisent également une tournante lors de laquelle les enfants sont

accueillis par l'instituteur de M1 les après-midi pour alléger la charge de classe et, à nouveau, permettre d'organiser des activités plus ciblées ou plus individuelles.

R. Éléments favorisant la faisabilité de l'intégration d'élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé

L'intégration ne concerne pas l'enseignement maternel.

S. La politique de l'école en terme de travaux à domicile tels que définis à l'article 78 du décret Missions

« Durant les années relevant du niveau primaire incluses au sein de cette première étape (1^e et 2^e années), ne sont pas considérées comme travaux à domicile des activités par lesquelles il est demandé à l'élève de lire ou de présenter oralement ou graphiquement à sa famille ou à son entourage ce qui a été réalisé pendant le temps scolaire quel que soit le domaine dans lequel s'inscrivent ces activités, tel que précisé à l'article 16, § 3.

Les travaux à domicile sont adaptés au niveau d'enseignement. Ils doivent toujours pouvoir être réalisés sans l'aide d'un adulte. Si la consultation de documents de référence est nécessaire, l'établissement s'assure que chaque élève pourra y avoir accès, notamment dans le cadre des bibliothèques publiques et des outils informatiques de l'établissement ou mis gratuitement à leur disposition.

Durant la deuxième étape du continuum pédagogique défini à l'article 13, la Communauté française, pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur, pour l'enseignement subventionné, veillent à ce que chaque établissement, dans le respect des responsabilités pédagogiques chaque enseignant ou de chaque équipe éducative :

- *1° conçoive les travaux à domicile comme le prolongement d'apprentissages déjà réalisés durant les périodes de cours;*
- *2° prenne en compte le niveau de maîtrise et le rythme de chaque élève dans la définition du contenu des travaux à domicile, qui par voie de conséquence peut être individualisé;*
- *3° limite la durée des travaux à domicile à environ 20 minutes par jour durant le premier cycle de cette deuxième étape et à environ 30 minutes par jour durant le deuxième cycle de cette même deuxième étape;*
- *4° procède rapidement, pour chacun des travaux à domicile, à une évaluation à caractère exclusivement formatif, à l'exclusion de toute évaluation à caractère certificatif;*
- *5° accorde à l'élève un délai raisonnable pour la réalisation des travaux à domicile de telle sorte que ceux-ci servent à l'apprentissage de la gestion du temps et de l'autonomie. »*

Il n'y a pas de travaux à domicile en maternelle

T. Les initiatives prises en faveur de la mise en place des activités extérieures, les classes de dépaysement et les excursions scolaires.

En fonction des thèmes abordés durant l'année scolaire, nous organisons une sortie scolaire facultative financée par différents projets sollicitant les parents. Selon le coût de celle-ci, une participation aux frais peut être demandée.

U. Rôle des parents, des personnes responsables des enfants

Respecter les règles de sécurité, les horaires et le règlement d'ordre intérieur des écoles.

Prévenir l'école s'ils viennent reprendre l'enfant plus tôt et dire qui va se présenter.

N'envoyer que des personnes majeures pour récupérer les enfants.

Eduquer les enfants (nous sommes là pour les instruire) et, pour les plus petits, apprendre la propreté (se rendre aux toilettes pour quitter les langes).

Garder et soigner les enfants malades ou contagieux.

Participer activement aux différentes activités proposées en collaboration parents-enfants lors des projets d'école.

Tout en garantissant la gratuité au sein de l'établissement, la participation des élèves à des activités socio-culturelles, sportives, à des excursions scolaires et à l'organisation des classes de dépaysement entraîne un coût que la Ville, l'école ne peuvent assumer seules. Afin d'organiser ces activités pédagogiques, le Pouvoir Organisateur pourra faire appel à une indispensable solidarité financière auprès des familles. Le tout en référence aux circulaires et décrets en la matière.

V. Le droit à l'image

Lors de certaines activités, les enfants pourraient être filmés et/ou photographiés. Dans le cas où vous ne souhaitez pas que votre enfant soit pris en photo ou filmé, vous êtes priés de le signaler **par écrit** à la Direction.

EVALUATION et REGULATION DU PROJET

PROCEDURE

Le Conseil de participation, la Commission paritaire locale rendrons avis sur le Projet d'école.

Chaque projet devra être approuvé par le Pouvoir organisateur.

Le conseil de participation sera réuni quatre fois par année civile.

Le chef d'école au nom du Pouvoir organisateur devra établir un rapport d'activités qu'il soumettra à l'approbation du P.O. et à l'avis du Conseil de participation.

AVIS DU CONSEIL DE PARTICIPATION

Voir le procès-verbal du 31 mai 2022 rédigé lors de la présentation des projets d'école.

AVIS DE LA COMMISSION PARITAIRE LOCALE

Voir le procès-verbal du 1^{er} juin 2022 rédigé lors de la séance de présentation des projets d'établissement à la Commission paritaire locale.

APPROBATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT PAR LE P.O.

Voir délibération n°20 du Conseil communal du 13 juin 2022

VILLE DE SERAING



